AUTORISATION PARENTALE

Rappel: Seuls les enfants de plus de 16 ans sont autorisés à prendre part à la course seuls sous réserve que cette autorisation parentale soit présentée le jour même.

Les enfants de moins de 16 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte et sont sous la responsabilité de cet adulte.

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame :

Fait le 2025 à GARÉOULT

Demeurant :
Numéro de téléphone joignable le jour de la course :
agissant en qualité de père - mère, autorise mon enfant (Nom et prénom de l'enfant):
à participer à l'événement MARCHE & COURSE organisé par la Ville de Garéoult dans le cadre de la manifestation Octobre Rose.
Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant, avoir pris connaissance du règlement et en accepte les différentes clauses

Signature: